

Établissement  
d'enseignement artistique



Jouer ensemble !



Prendre plaisir !



Se former !



# RochelaMusique n°104 – juin 2018

Journal du  de Roche la Molière

## Inscriptions rentrée 2018/19

Lieu de vie artistique par excellence, notre établissement est ouvert à tous dès l'âge de 3 ans !  
Du jardin musical en passant par la formation musicale, les pratiques instrumentales, les ateliers sans oublier le cœur de notre projet d'établissement : les pratiques collectives, l'équipe pédagogique et administrative sera heureuse de vous accueillir.  
Au C2M nous sommes à votre écoute !

### Permanences pour renseignements et inscriptions :

- LUNDI 4, 11, 18, 25 juin et 28 août de 16h00 à 19h00
- MERCREDI 6, 13, 20 juin et 30 août de 16h00 à 19h00
- JEUDI 7, 14, 28 juin et 31 août de 16h00 à 19h00

(Poursuite des permanences lundi 3, mercredi 5 et jeudi 6 septembre)



**POUR TOUTES LES DISCIPLINES, NOS « ANCIENS ÉLÈVES » DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE EN JUIN AFIN DE GARDER LEUR PLACE SVP. UNE FEUILLE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE PRÉ-REPLIE EST À LEUR DISPOSITION AU BUREAU.**

**Début des cours lundi 10 septembre 2018**

**Reprise des répétitions du Chœur mercredi 5 septembre à 19h30**  
**Reprise des répétitions du Fil'Harmonie vendredi 7 septembre à 20h00**



Recevez les notifications du C2M en téléchargeant l'application Gratuite, anonyme, stéphanoise et utilisant peu d'énergie et de place elle vous permettra de recevoir les alertes de notre établissement et celles de la ville en utilisant le QRCode ci-dessous ou en composant le code émetteur @C2M

### Nous contacter :

Boulevard Blaise Pascal - 42230 Roche la Molière

Le C2M se trouve entre le gymnase de la Varenne et le Collège Louis Grüner.

roche.musique@wanadoo.fr

secrétariat (Caroline SOARES) 04 77 50 44 73 - direction (Hervé FREYCENON) 06 07 76 39 95

Notre site internet à consulter régulièrement : [www.rochela musique.com](http://www.rochela musique.com)



## Parcours « Découverte »

Le **Jardin Musical** est un cours ludique qui s'adresse aux enfants en classes maternelles (de 3 à 5 ans).

La séance proposée est basée sur le jeu avec la pratique du chant, de l'expression corporelle, jeux d'écoute, pratique instrumentale (percussions, xylophone ...). À travers différents thèmes travaillés dans l'année nous essayons de développer la sensibilité, l'épanouissement, l'esprit de groupe, la concentration, l'écoute et le respect.

ou

**L'Éveil Musical** (pour les 6 ans CP) est un approfondissement du Jardin Musical : développement de la justesse, de l'oreille à travers le chant, de la pulsation, de l'écoute toujours par le jeu, de la découverte des notes, du rythme et des différents timbres.

ou

Une 1ère année de **Formation Musicale** (dès 7 ans) Elle permet la découverte de tous les instruments d'orchestre. C'est une année d'initiation et de mise en place des bases indispensables à tout musicien. Le cours se veut ouvert à tous, ludique et essentiellement sensoriel. Cours pour les enfants (1C1) et cours pour les Ados/Adultes (1CA1).

ou

La **découverte d'un instrument** en cours individuel ou en atelier. Le cours instrumental est associé au cours de Formation Musicale à partir de 7 ans (voir cursus complet).

## Parcours « Ensemble »

Ce parcours permet de faire de la **musique d'ensemble** dans l'une des nombreuses formules de pratique musicale encadrée qui sont proposées : orchestre Fil'Harmonie, orchestre d'harmonie, orchestre à cordes, Fil'Harmonie junior, ateliers musiques actuelles, ensemble d'accordéons, ensemble de guitares, ateliers de technique vocale, chorale pour enfants, chœur pour adultes, chorale Entre-temps, musique de chambre, ateliers instrumentaux en fonction des demandes ...

## Parcours « Diplômant » (cursus complet)

Ce parcours permet d'acquérir les bases nécessaires à une pratique musicale autonome. Le cours de Formation Musicale est obligatoire jusqu'à 14 ans ou le niveau 2C2. Bien entendu, il est très vivement conseillé de préparer et de présenter le Brevet départemental.

À partir de 7 ans, les élèves suivent en parallèle : **un cours d'instrument ou de chant** hebdomadaire individuel + **formation musicale** hebdomadaire collectif + **une pratique collective** sur la base du volontariat : orchestre, ensemble vocal ...

Les études sont organisées en 2 cycles de 4 ans en moyenne. Pendant la durée du cycle, le suivi des élèves se fait par contrôle continu et auto-évaluation. Des audition-conseils sont proposées aux élèves chaque année. En fin de cycle, une évaluation de l'ensemble de la pratique musicale de l'élève au regard du référentiel de compétences défini dans le règlement des études aura lieu. Nos élèves passent les épreuves du Département de la Loire, ceci en conformité avec le Schéma départemental de développement des Enseignements Artistiques et en concertation avec l'élève et sa famille (certificat de fin de 1er cycle, brevet de fin de 2ème cycle et cycle 3 amateur).

## HORAIRES DES COURS D'ÉVEIL, JARDIN ET FORMATION MUSICALE

### Jardin Musical et Éveil Musical

Jardin Musical	(3-5 ans)	Mardi de 16h45 à 17h30	avec Viviane CHARRETIER
Jardin Musical	(3-5 ans)	Jeudi de 16h45 à 17h30	avec Viviane CHARRETIER
Éveil Musical	(6 ans CP)	Jeudi de 17h30 à 18h30	avec Viviane CHARRETIER

### Formation Musicale 1er Cycle : Cycle des Apprentissages Fondamentaux

1C1	Cycle 1	Lundi de 16h45 à 18h15	avec Christèle FREYCENON
1C1	Cycle 1	Mercredi de 09h00 à 10h30	avec Christèle FREYCENON
1C2	Cycle 1	Lundi de 17h45 à 19h15	avec Christèle FREYCENON
1C2	Cycle 1	Mercredi de 10h00 à 11h30	avec Christèle FREYCENON
1C3	Cycle 1	Lundi de 16h45 à 18h15	avec Viviane CHARRETIER
1C3	Cycle 1	mardi de 16h45 à 18h15	avec Audrey GAYTON
1C4	Fin de Cycle 1	Lundi de 17h45 à 19h15	avec Viviane CHARRETIER
1C4	Fin de Cycle 1	Mardi de 17h45 à 19h15	avec Audrey GAYTON

Les élèves du cours 1C4 préparent et présentent l'examen départemental de fin de 1er cycle.

### Formation Musicale 2ème Cycle : Cours de Culture et de Pratiques Musicales

2C1	Cycle 2	Mercredi de 13h30 à 15h00	avec Audrey GAYTON
2C2	Cycle 2	Mercredi de 14h30 à 16h00 <small>dernier niveau obligatoire</small>	avec Audrey GAYTON
2C3	Cycle 2	Mercredi de 16h30 à 18h00	avec Audrey GAYTON
2C4	Cycle 2	Mercredi de 17h30 à 19h00	avec Audrey GAYTON

Les élèves du cours 2C4 préparent et présentent l'examen départemental de fin de 2ème cycle

### Formation Musicale pour Ados/Adultes

1CA1	Cycle 1	Samedi de 9h00 à 10h00	avec Audrey GAYTON
1CA2	Cycle 1	Samedi de 10h00 à 11h00	avec Audrey GAYTON
1CA3/4	Cycle 1	Samedi de 11h00 à 12h00	avec Audrey GAYTON

### Matériel à avoir pour la Formation Musicale :

**Une clef USB et un porte-vues (1C1,1C2,1C3,1C4, 2C1,2C2,2C3 et 2C4)**

Des ouvrages sont prêtés par le C2M, merci d'en prendre soin s'il vous plaît.

Pour le Cycle II merci d'acheter l'ouvrage suivant : « la théorie de la musique » de Marie-Alice Charritat éditions Henry Lemoine (vous pouvez commander cet ouvrage, à la librairie de Roche la Molière, chez Atempo à Saint-Etienne ...).



Pour la **Formation Musicale** une réunion de rentrée aura lieu le **mercredi 5 septembre à 18h au C2M**

## FORMATION INSTRUMENTALE

### Qui peut commencer un instrument ?

Les adultes, les ados et les enfants ! Pour les enfants, voici nos règles et conseils :

Pour la GUITARE et le CHANT notre professeur prend les élèves à partir de 7 ans.

Pour le PIANO, il est vraiment préférable d'attendre une année de Formation Musicale avant de commencer.

Pour le VIOLONCELLE, le VIOLON, la TROMPETTE, l'ACCORDINA, l'ACCORDÉON, la FLÛTE À BEC, le SAXOPHONE, les PERCUSSIONS et la CLARINETTE les élèves peuvent démarrer à l'âge de 6 ans (voire 5 ans dans certains cas).

Pour le TUBA, le TROMBONE et la FLÛTE TRAVERSIÈRE : début possible dès 7 ans. Ceci en même temps que l'enfant débute la FORMATION MUSICALE (IC1).



Discipline instrumentale	Professeurs	Jour(s) de cours
Violon	Isabelle TRIOLLIER	Mardi, Jeudi et Vendredi
Saxophone	Élodie CHAPELAND	Mardi, Mercredi et Jeudi
Flûte traversière et à bec	Nathalie CHAVANNE	Vendredi
Violoncelle	Christèle FREYCENON	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
Piano (classique, jazz, accompagnement)	Valérie GONZALEZ	Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi
Piano (classique, jazz, accompagnement)	Audrey GAYTON	Lundi et Vendredi
Percussion	Sylvain JAILLARD	Mercredi et Vendredi
Guitare	Henry LEMAIRE	Lundi, Mardi et Mercredi
Accordéon-Accordina	Jérôme MAURY	Lundi et Vendredi
Clarinette	Viviane CHARRETIER	Mardi et Jeudi voire Lundi
Chant	Clotilde VACHER	Lundi, Mercredi et Jeudi
Trompette	Hervé FREYCENON	Mardi et Mercredi
Trombone et Tuba	Shuai ZHAO	Vendredi

Concernant la formation instrumentale, les professeurs contacteront les **élèves inscrits** afin de définir un horaire de cours. Les « **anciens élèves** » des **classes instrumentales** doivent impérativement s'inscrire en **juin** ! Au-delà les places seront considérées comme « vacantes ». Les professeurs feront leur possible pour satisfaire en priorité les élèves qui jouent dans les orchestres afin de leur éviter un déplacement.

## ATELIERS

### Ateliers de Musiques Actuelles :

Avec Valérie GONZALEZ : MARDI à partir de 18h. Horaires et groupes à définir avec Valérie GONZALEZ.

### Ateliers de Technique Vocale :

- les Z'Ados : mercredi de 16h à 17h

- Sing to Swing (Gospel, Swing et Musiques du monde) : lundi de 19h30 à 21h00.

Les deux Ateliers de technique vocale sont encadrés par Clotilde VACHER.

**Ateliers instrumentaux** : 3 élèves/45 minutes ou 4 à 6 élèves/1 heure. Horaire à définir avec les professeurs.

**Atelier « préparation de l'option musique au bac »** : horaire à définir avec Jérôme MAURY.



## PRATIQUES COLLECTIVES

### Chœur pour Adultes :

Mercredi de 19h30 à 21h Clotilde VACHER, Audrey GAYTON et Hervé FREYCENON

### Chœur Entre-temps pour séniors :

Lundi de 10h30 à 11h30 Clotilde VACHER

### Chorale pour Enfants :

elle est intégrée au cours de FM niveaux 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4.

### Orchestre Fil'Harmonie junior :

Jeudi de 18h00 à 19h00 Hervé FREYCENON

### Orchestre de Chambre :

Vendredi de 20h00 à 21h45 Christèle FREYCENON

### Orchestre Fil'Harmonie :

Vendredi de 20h00 à 21h45 Hervé FREYCENON

### Harmonie des Mineurs :

Vendredi de 20h00 à 21h45 Sylvain JAILLARD et Hervé FREYCENON

**Ensemble d'Accordéons « AccRocheNotes »** : Lundi de 18h30 à 19h30 Jérôme MAURY

**Ensemble de Guitares « Manouche-Band »** : Mercredi de 19h15 à 20h00 Henry LEMAIRE

**Ensemble de Guitares « Argutie »** : Mercredi de 18h15 à 19h00 Henry LEMAIRE

Pour le **Celloband**, les **4'Zaccs**, les **Têtes-en-l'air**, ... le fonctionnement sera défini par les enseignants.



# TARIFS 2018/19

## Au titre de la participation financière des familles

### Pratique(s) Collective(s) uniquement :

**70 €/an** pour les rouchons et extérieurs

Chœur, Orchestre de Chambre, Ensemble d'accordéons, Orchestres juniors, Manouche Band etc

### Atelier(s) uniquement (ou Pratique Collective + Atelier) :

**150 €/an** pour les Rouchons et **190 €/an** pour les extérieurs.

Ceci concerne les Ateliers de Technique Vocale Sing-to-swing, les Z'Ados, les Ateliers de Musiques Actuelles et les Ateliers instrumentaux.

COURS	Élèves de Roche la Molière	Élèves extérieurs
Jardin et Éveil Musical ou Formation Musicale seule	<b>180€/an</b> ou 60€/trimestre ou 18€/mois	<b>220€/an</b> ou 80+70+70€/trimestre ou 22€/mois
Instrument ou instrument + FM	<b>410€/an</b> ou 140+140+130€/trimestre ou 41€/mois	<b>490€/an</b> ou 170+160+160€/trimestre ou 49€/mois
2 instruments ou 2 instruments + FM	<b>730€/an</b> ou 250+240+240€/trimestre ou 73€/mois	<b>850€/an</b> ou 290+280+280€/trimestre ou 85€/mois

**Les pratiques collectives et ateliers sont gratuits pour ceux qui suivent un cours.**

### Réductions uniquement pour plusieurs élèves en cours :

- 2 élèves en cours - **30 €**
- 3 élèves en cours - **80 €**
- 4 élèves en cours - **120 €**
- 5 élèves en cours - **160 €**



Bonus paiement par pass-loisirs : **déduction de 20 €/élève**

### Possibilités de régler par :

- ▶ Chèques vacances
- ▶ Pass-Loisirs-Rouchons
- ▶ chèques bancaires
- ▶ en numéraire
- ▶ Virement
- ▶ Prélèvement

**Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre du « Trésor Public ».**

### La cotisation se paie soit :

- En **une fois** : entre le 28 août et le 10 septembre.
- En **trois fois** : 1<sup>er</sup> versement entre le 28 août et le 10 sept. puis 2<sup>ème</sup> versement entre le 7 janvier et le 14 janvier et 3<sup>ème</sup> versement entre le 29 avril et le 6 mai.
- En **dix fois** : de préférence par **prélèvements** SVP. Autrement obligatoirement le 1<sup>er</sup> lundi ou mardi de chaque mois soit aux dates suivantes (3 septembre, 1 octobre, 5 novembre, 3 décembre, 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1 avril, 6 mai et 3 juin).

Le **tarif Rouchon** est appliqué aux élèves extérieurs qui **participent régulièrement** aux activités des ensembles suivants : Orchestre de Chambre, Fil'Harmonie, Harmonie des Mineurs, Fil'Harmonie junior, Ensemble d'Accordéons « AccRocheNotes » Les ensembles de Guitares « Manouche band » et « Argutie ».

